



COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE

*Extrait du registre de décisions du Président*

(Modifie la décision n° 150/2022 visée en Sous-Prefecture le 08/03/2022  
pour cause d'erreur matérielle)

*En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra, Centre des congrès).*

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur NICOLAU Ian en tant que serveur en restauration le 7 mars et du 12 au 15 mars 2022,
- Madame ZENNEVORT Lucie en tant que serveuse en restauration du 12 au 13 mars 2022,
- Monsieur CUILHÉ Lucas en tant que surveillant de baignade le 12 mars 2022,
- Madame MORCELET Marie en tant que surveillante de baignade du 12 au 14 mars 2022,
- Monsieur LASSERRE Fabien en tant que surveillant de baignade le 13 mars 2022,

Fait à Jonzac,

Le 09 MARS 2022

Le Président

Claude BELOT

Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,  
la 8<sup>e</sup> Vice-Présidente,  
Mme Marie-Christine BUREAU